Liste du personnel et classification des expositions

Cadre réservé au PRISSM
Docteur : .....
N° Adhérent : .....

RAISON SOCIALE : _____

Personne à contacter pour l'organisation des convocations : _____

Tél : _____ Fax : _____ Mail : _____

Contraintes de convocations : _____

Dates de fermeture de votre établissement : _____

NOM	Nom de jeune fille	Prénom	Date de Naissance	Poste de Travail	Code PCS (1)	Nature du Contrat	Date d'embauche	Date de Fin de Contrat	SI (2)	SIA (2)							SIR (2)												SIR 1 (2)	
									Pas de risques déclarés	Travailleur handicapé (TH)	Invalidité	Grossesse - Allaitement	Travailleur de nuit	Moins de 18 ans	Agents biologiques groupe 2	Exposition au Champs magnétiques	Amiante	Plomb	Agents cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques Cat 1A et 1B	Agents biologiques pathogènes Groupe 3 et 4	Rayonnements ionisants Cat B	Risque hyperbare	Risque de chute (échafaudages)	Manutention >55kg	Conduite d'engins (CACES)	Habilitation électrique	Risques particuliers motivés par l'employeur	Moins de 18 ans (travaux réglementés)	Rayonnements ionisants Cat A

La cotisation couvre **l'ensemble des prestations** réalisées par le service de santé au travail :

- Les examens médicaux obligatoires avec une surveillance médicale ciblée prioritairement au bénéfice des salariés les plus exposés ,
- Les examens complémentaires confidentiels jugés utiles par le médecin du travail,
- Les actions de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail menées par des équipes pluridisciplinaires : Médecin du travail, Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP : ergonomes, toxicologues épidémiologistes…), CHSCT, visite des lieux de travail, études de postes, évaluation des risques, formation et information des salariés…

(1) Préciser obligatoirement le code PCS (professions et catégories socioprofessionnelles) de vos salariés que vous trouverez sur la nomenclature PCS-ESE-2003 sur notre site internet www.prissm.fr ou votre DADS.

(2) **SI**: Suivi Individuel / **SIA**: Suivi Individuel Adapté / **SIR** : Suivi Individuel Renforcé / **SIR 1** : Suivi Individuel Adapté à 1 an